

COOPERATION INTERCOMMUNALE

SIGEIF

Adhésion de la commune de Bois d'Arcy (Yvelines)

EXPOSE DES MOTIFS

L'arrêté interpréfectoral du 29 mars 1994 a autorisé la modification des statuts du syndicat, portant notamment extension des compétences à l'électricité et changement de la dénomination du syndicat devenu "Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France" (SIGEIF).

Le Conseil Municipal de la commune de Bois d'Arcy, par délibération du 15 mars 2011, a sollicité l'adhésion au syndicat pour les deux compétences en matière de distribution publique de gaz et d'électricité.

Le SIGEIF en sa séance du 27 juin 2011, a entériné la demande d'adhésion de la commune de Bois d'Arcy (Yvelines).

Conformément à l'article L. 5211-18 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal de chaque commune doit se prononcer sur l'admission de tout nouveau membre au syndicat.

Je vous propose donc d'approuver l'adhésion de la commune de Bois d'Arcy au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF).

P.J. : - délibération du SIGEIF,
- délibération de la commune de Bois d'Arcy.

COOPERATION INTERCOMMUNALE
SIGEIF

Adhésion de la commune de Bois d'Arcy

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-18 et L. 5212-1 et suivants,

vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

vu la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 relative à l'amélioration de la décentralisation ainsi que la circulaire ministérielle du 29 février 1988, relative à la mise en œuvre des dispositions de ladite loi,

vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 concernant le renforcement et la simplification de la coopération intercommunale,

vu l'arrêté interpréfectoral du 29 mars 1994 autorisant la modification des statuts du syndicat, portant notamment extension des compétences à l'électricité et changement de la dénomination du syndicat devenu "Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France" (SIGEIF),

vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Bois d'Arcy (Yvelines) en date du 15 mars 2011, sollicitant son adhésion au syndicat pour les deux compétences en matière de distribution publique de gaz et d'électricité,

vu la délibération n° 11-23 du 27 juin 2011 du comité d'administration du SIGEIF approuvant l'adhésion de cette commune.

considérant que doivent se prononcer sur cette adhésion les communes adhérentes au SIGEIF,

DELIBERE
(à l'unanimité)

ARTICLE UNIQUE : ACCEPTE l'adhésion de la commune de Bois d'Arcy (Yvelines) au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF) pour les deux compétences afférentes à la distribution publique de gaz et d'électricité.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 27 SEPTEMBRE 2011
RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 23 SEPTEMBRE 2011